

Retranscription des questions posées lors de la réunion publique « Les impacts sur l'eau » 30 mai 2024, Vichy

Durant la réunion publique du 30 mai 2024 à Vichy, de nombreuses questions ont été posées par écrit par le public et transmises aux animateurs. Certaines questions ont été formulées en séance et adressées à Imerys et aux différent.es acteur.ices de l'eau du territoire. Les questions non traitées lors de cette réunion seront abordées lors d'un webinaire qui se tiendra le **jeudi 11 juillet**, de 18h à 20h.

Afin d'y participer et pour recevoir le lien de connexion, il est possible de s'y inscrire sur le site du débat public : [Les impacts sur l'eau : réponse à vos questions | CNDP \(debatpublic.fr\)](https://www.debatpublic.fr/les-impacts-sur-l-eau-reponse-a-vos-questions)

La retranscription complète des échanges qui se sont tenus lors de la réunion publique du 30 mai 2024 est publiée sur le site du débat public : [Les impacts sur l'eau | CNDP \(debatpublic.fr\)](https://www.debatpublic.fr/les-impacts-sur-l-eau)

Il y a fort à parier que le projet EMILI soit étiqueté comme projet stratégique avant la fin de l'année et soit de fait exempté du respect de la directive cadre sur l'eau. Le cas échéant, pouvez-vous nous indiquer précisément ce que cela signifie pour le projet EMILI ? A l'heure où il faudrait être particulièrement vigilants sur les tensions à venir sur l'usage de l'eau et où l'on connaît l'impact majeur des projets miniers sur la ressource en eau, quelle articulation prévoit Imerys entre ce classement comme projet stratégique et les diminutions des exigences environnementales qui en découlent et les besoins de garanties environnementales exigées par les habitants du territoire. Le critical Raw Material Act, cadre législatif européen pour assurer un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques est entré en vigueur le 23 mai 2024. Ce texte prévoit entre autre que les projets stratégiques soient exemptés automatiquement du respect de la directive cadre sur l'eau. La directive cadre sur l'eau est un texte majeur de la réglementation européenne concernant la protection des eaux de surface qui vise à prévenir et réduire la pollution des eaux, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement et les écosystèmes aquatiques.

Sur un projet déjà, voulu par l'Etat, quelle garantie peut avoir la population sur la véracité des études et des autorisations qui seront données ?

Directive cadre sur l'eau : Emili en sera-t-il exempté ?

Comment allez-vous préserver la souveraineté de la France en eau et appliquer les directives Européennes sur l'eau, sur les oiseaux d'eau, sur les paysages ? Y aura-t-il la mise en place d'une étude épidémiologique en aval du site ?

Votre fiche numéro 7 affirme que les autorisations de prélèvement sur la Sioule ne permettent pas la réalisation du projet EMILI en période d'étiage sans un redéfinition de ces autorisations de prélèvement. Qu'attendez vous ? Une augmentation des prélèvements autorisés ? Une redistribution des prélèvements existants en votre faveur ? Louis Dumont

La loi sur l'environnement stipule la non régression de l'environnement et dit qu'on ne peut aller que dans le sens de son amélioration. Comment suivrez-vous les Directives Européennes sur les paysages, sur les oiseaux d'eau ?

Prenez-vous en compte le statut des eaux souterraines depuis 2021 ?

Comment prenez-vous en compte les eaux captives et leur composition différente de celle de l'eau douce ?

La directive eau vise à protéger les eaux souterraines de tout type de pollution ou de détérioration. Le lien a-t-il été fait entre ce projet et cette directive ?

Le Critical Raw Material Act est entré en vigueur le 23 mai 2024. Ce texte prévoit que les projets stratégiques soient exemptés du respect de la directive cadre sur l'eau. Cette directive est un texte majeur concernant la protection des eaux de surface qui vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau. Le projet Emili, comme projet stratégique, sera certainement exempté de cette directive. Le cas échéant, pouvez-vous nous indiquer précisément ce que cela signifierait pour le projet Emili ?

Les personnes qui sont en aval de l'Allier recevront une partie des résidus de la mine surtout ceux qui ne se dissolvent pas dans l'eau. Nous ne remplissons déjà pas les conditions de bonne qualité des eaux. Parfois l'exposition à un toxique peut sauter une génération et atteindre la suivante.

Une étude épidémiologique sera-t-elle mise en place pour respecter la Directive Européenne sur la qualité de l'eau de la Sioule et de l'Allier ? Pensez-vous investir dans la recherche sur la dépollution des sols pour dépolluer l'eau ?

Si malgré toutes vos études et projections, une fois la mine en lancement, on constate des assèchements, disparitions de points d'eau, de ruisseaux, proches ou plus loin des sites. Que ferez-vous ? Que ferez-vous si on constate des modifications hydrogéologiques ?

En quoi Imerys fait preuve de sobriété en travaillant car voulant travailler 7 jours sur 7 ?

Cas spécifique du Cher : Imerys compte utiliser de l'eau de station d'épuration pour « éviter » de prélever dans le milieu naturel. A date 600 000 m³/an soit « seulement » 10% des eaux traitées par la station d'épuration de Montluçon. Ceci est hypocrite car cette eau aurait dû être rendu au milieu naturel. Car oui, les 600 000 m³ d'eau de station d'épuration, actuellement, retournent au Cher.

Qui paie l'unité pilote de traitement sup de la STEP de Montluçon Communauté pour que les REUT soient utilisables pour Imerys ? Les contribuables, à travers les factures d'eau ou les impôts via Bercy et ses généreuses aides ?

Quels sont les débits minimums pour assurer la vie du milieu aquatique et les besoins des stations d'épuration pour diluer les rejets ?

J'ai demandé des informations techniques sur les débits et les polluants retrouvés dans l'eau du secteur de Montluçon au service des eaux. A ce jour toujours pas de retour. A qui peut-on demander ce type d'information ?

Réaliser un essai pompage à 290m est intéressant, mais est-il prévu de le faire dans la partie supérieure plus perméable ?

Peut-être également réaliser ce genre d'essai de pompage en période d'étiage ?

Utiliser des outils de modélisation spatialisé type Hydromodly

En parallèle, réalisez-vous du suivi sur les sources locales ? Avez-vous également des informations sur les Bassins versants hydrogéologiques ?

Où va l'eau de la station d'épuration de Montluçon après être allée dans l'usine ? si elle ne retourne pas dans le cher ?

Concernant l'usine de concentration et la plateforme de chargement, vous évoquez un besoin d'eau de 70m³/h pour compenser les déperditions. Or vos schémas évoquent une déperdition de 35m³/h sur la zone de chargement et de 45m³/H au niveau des résidus miniers. Ca fait 80m³/h. Quid des 10m³/h manquants ? Murray Bookehin

Sur Montluçon : 600 000m³ d'eau pris à la sortie de la station d'épuration. Il s'agit

d'eau qui ne sera pas rendue au Cher alors qu'à la sortie de la station d'épuration l'eau est suffisamment propre pour être versée dans le Cher. Les sécheresses s'enchaînent d'année en année... + réchauffement climatique. Que se passera-t-il pour les besoins humains, le maraichage... Qui arbitrerait la répartition de l'eau ? Quelle place et représentativité des usagers non professionnels dans les instances de suivi de l'eau ? Il serait intéressant d'évoquer les risques de pollution de l'eau suite à des accidents, incidents qui par définition sont imprévisibles mais dont il conviendrait de tirer des conclusions... Imerys à Glomel par exemple. Ghislaine Garnier Philippe FNE03.

Que vont devenir les déchets → auront-ils un contact avec l'eau ?

Quel va être le surcoût du traitement de l'eau qui sera livrée à Imerys à Montluçon ? Qui paye l'installation ?

Le granite dit "sain" sur la base de la littérature existante : quelle étude est prévue pour améliorer la connaissance sur ce massif qui a connu des accidents importants (cisaillement...) d'axe vertical ? La perméabilité 1.10^{-9} m/s a-t-elle été mesurée ? Comment garantir l'homogénéité du matériau avant exploitation ?

Risque de l'exploitation sur les aquifères superficiels et profonds (remontée d'eaux thermales potentiellement présentes via les fissures) ?

Etude des eaux souterraines prévue ?

Comment prendre en compte le risque vis-à-vis de la nappe qui circule sur le granite dit "sain" ? (Effet tir de mine sur la fracturation...).

Quid des eaux hydrothermales ?

Étude piézométrique chez les habitants en aval est-elle prévue ? Pour établir un état initial et un suivi.

Comment est anticipé le risque sismique dû à la faille de la limagne sur une éventuelle infiltration des eaux dans la mine en cas de séisme ?

Etes-vous au moins au courant d'un rapport de Disclosure de 2018 qui révèle un secteur fortement contaminé à l'arsenic et au plomb d'où un risque significatif pour la santé et l'environnement ? Cette contamination des sols et des eaux est due à l'activité minière passée et ni les propriétaires de la mine ni l'Etat n'ont pris la peine de dépolluer. Quand en parlerez-vous aux gens d'Echassières et alentour ?

Avez-vous prévu les conséquences sur la dynamique fluviale, la diminution des sédiments qui influence le trait de côte et le changement de captage des eaux potables ?

Comment expliquez-vous qu'on nomme la Bosse "le château d'eau du canton ?"
C'est le nid de tous les bassins initiaux de la Bouble, les affluents de la Sioule et du versant vers le Cher.

Le site de la mine est en tête de bassin versant ce qui devrait impliquer une vigilance absolue et une sanctuarisation. Comment peut-on même envisager d'y installer l'industrie la plus dévastatrice et polluante qu'est la mine ?

Vous confirmez que les descenderies ne se feront pas dans les micaschistes ? Qui sont perméables à l'eau ? Oui ou non ?

30 km de forage dans le granite sain l'ont percé. Quelle garantie que vous n'avez pas atteint une nappe aquifère. Hier, le représentant de l'ONF a dit qu'un phénomène de siphonage naturel est méconnu. Qu'en est-il ?

Quelle technique est utilisée pour rendre étanche les forages piezzo ? mise sous pression, ballon, technique gazière, bouchon de béton ? Et si fuite ?

Pourquoi ne pas étanchéifier systématiquement les galeries de la mine pour réduire les risques en cas de fissures qui apparaissent ?

Dans le granite il y a des métaux lourds. Quel est leur impact sur l'environnement dans l'eau ? Comment allez-vous les récupérer ? Quoi en faire ?

Que veut dire "roches saines" sur le dessin "site de beauvoir" ? Il y a donc des roches saines et d'autres pas saines ??

Les carottages réalisés ont-ils été rebouchés afin d'éviter les pollutions éventuelles ?

Le comblement de la mine fera-t-il appel à des besoins matériaux extérieurs (sable...) ? Dans ce cas, où seront prélevés ces matériaux en France avec quelles

conséquences sur de potentielles nappes alluviales ?
Qui fera les tests d'imperméabilité ? Comment sont-ils financés ? Quand seront-ils faits ? Quand commenceront les premiers travaux de la mine ?
Test imperméabilité (bis !). Antea les fait et Imerys paie Antea. → On peut supposer que le terrain est imperméable ! Le monsieur a parlé de contre expertise : quand ? par qui ? qui finance ? conséquences ?
Pourquoi dites-vous qu'il n'y avait pas de drainage minier acide ?
Vous précisez qu'il n'y a pas de risque de drainage minier acide. Qu'est ce qui vous permet de le dire ? Avez-vous conduit des études qui vous permettent de le conclure ?
Pouvez-vous confirmer que si la mine n'aura pas d'impact sur la circulation des eaux de surface, alors toutes les conséquences des phénomènes de lixiviation ira dans la Sioule et la Bouble ?
Vous allez utiliser de grandes quantités de différents acides qui risquent de se retrouver dans l'eau. Comment pensez-vous épurer l'eau de ces acides ?
Comment parler des pollutions sans étude de lixiviation ?
Si le projet de Beauvoir fonctionne, ne risque-t-on pas dans quelques années (30 à 50 ans) de retrouver les problèmes de GLOMEL en Bretagne ? Dont Imerys est concerné ? Et où rien ne bouge.
Quelles sont les certitudes sur les taux de recyclage → Quelle confiance et quelles preuves ?
Quel sera le recyclage minimal de l'eau dans le projet ? (90 au max) 95% en amont au maximum 80% en aval.
En Bretagne, le recyclage de l'eau est inférieur à 60% dans votre usine. Pourquoi est-il si bon dans l'Allier ?

Des modèles sur des sites granitiques ont-ils déjà été faits par le passé avec confirmation lors de l'exploitation de la fiabilité du modèle ?

Question sur la maturité des technologies de recyclage de l'eau :

Vous dites envisager de mettre en œuvre des technologies innovantes et ambitieuses d'utilisation de l'eau en circuit fermé et de recyclage de l'eau permettant de réutiliser plus de 90% de l'eau sur le site de concentration et plus de 85% sur le site de conversion.

Sur le site de conversion, vous annoncez même mettre en œuvre la technique du "Zero Rejet liquide".

Pouvez-vous nous indiquer quel est le degré de maturité de ces 3 technologies ?

- recyclage de l'eau de l'usine de concentration
- recyclage de l'eau de l'usine de conversion
- Zéro Rejet liquide

Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les technologies qui, à ce jour, bénéficient d'un retour d'expérience à l'échelle industrielle dans le monde minier sur des processus et des roches comparables.

Pour des technologies déjà expérimentées à l'échelle industrielle, pouvez-vous nous transmettre sans délai (sur la plateforme CNDP par exemple) les éléments permettant de nous forger un avis :

- Lieux et noms des sites miniers concernés
- Roches exploitées et minerais d'intérêt
- Volumes annuels de roches exploitées
- Méthodologie de concentration
- Méthodologie de conversion
- Quantité d'eau annuelle prélevée
- % d'eau recyclée
- Retour d'expérience sur la problématique de l'eau etc...

Je ne comprends pas vos calculs.

4,9 M de m³ disponibles en période d'étiage

0,2 nécessaire pour IMERYS

3,8 autres utilisateurs

4,06 →

Comment arrivez-vous à 67%, pour moi c'est 80% ?

Question sur la maturité des technologies de recyclage d'eau :

Vous dites envisager de mettre en œuvre des technologies innovantes et ambitieuses d'utilisation de l'eau en circuit fermé et de recyclage de l'eau permettant de réutiliser plus de 90% de l'eau sur le site de concentration et plus de 85% sur le site de conversion.

En cas d'arrêt de sécheresse, à quel moment Imerys devra arrêter l'exploitation (quel niveau de sécheresse) ?

L'autorisation de prélèvement mentionnée ne concerne que l'agriculture ? pas l'industrie

D'où vient le volume de 1,45M m³ sur le secteur Saint Pourçain - Ebreuil ?

Le volume est peut-être disponible aujourd'hui, mais demain ? Les besoins vont augmenter pour les autres usagers, notamment l'agriculture

Économiser la ressource est essentiel. Il ne suffit pas de partager l'eau, il faut collectivement s'engager pour pérenniser la ressource.

Conflits d'usages :

Cette question a-t-elle été évoquée, notamment pour la période d'étiage (7 mois ici) avec les irrigants et plus généralement pour l'ensemble des usagers. (gâteau à partager).

Pourquoi EDF/ Enedis n'est pas présent ce jour alors que le barrage des Fades est géré par EDF et rentre en jeu en cas de manque d'eau et de régularisation de débit d'eau ?

La DDT va-t-elle refuser d'autres projets pour compenser le prélèvement nécessaire du projet EMILI ?

Question à M. Bonnin, président de la chambre d'agriculture : les agriculteurs peuvent-ils renoncer à une part de leurs prélèvements pour faire de la place à Imerys ? Nicolas Hulot.

Question sur le partage de l'eau :

Comment est planifiée la gestion des risques autour de la mauvaise appréciation des quantités de prélèvement en eau ?

Imerys ne risque-t-il pas de vouloir prélever plus si ces technologies "innovantes" d'utilisation de l'eau en circuit fermé ne fonctionnent finalement pas ?

Le cas échéant, en cas de manque d'eau ou de mauvaise évaluation des besoins d'Imerys, qui aura la priorité des usages quand plus d'1 milliard d'euros aura été investi dans la mine : Imerys, les citoyens ou les agriculteurs ?

Y aura-t-il besoin de réservoirs et sont-ils alors comptabilisés dans les besoins en eau ?

Y a-t-il des eaux captives dans la mine ?

Comment sera constituée la réserve initiale d'eau ?

Y aura-t-il constitution de réserves d'eau ? Si oui, de quelle capacité ?

Les agriculteurs auront-ils le droit de constituer aussi des réserves ?

Quels sont les volumes des bassins de décantation qui vont être créés pour stocker les eaux qui seront remontées ?

Les réserves envisagées (100km³/an) seront remplies au détriment des différentes sources, nappes, cours d'eau (exemple La Bouble) alentour... Besoin de préciser cet impact.

Quelles conséquences en cas de stockage d'eau ? (eau stagnante)

Dans le cadre de l'A.P d'autorisation de prolongation de la carrière de kaolin, avec une emprise en partie sur un site actuellement "ennoyé" récupérant l'eau du process kaolin et autres, vous allez devoir vider cette grande quantité d'eau... Qu'allez-vous en faire ?

Lors de précédentes réunions il a été dit que des zones de stockage de l'eau pompée dans la Sioule seront nécessaires. Quel type de stockage est prévu ? Les lieux de stockage ? et volumes stockés ?

C'est Imerys qui finance les études HMUC ?

L'étude HMUC sortira en 2027 (selon la DDT). Comment peut-on prendre une décision sur la ressource sans cette étude ?

Allez-vous attendre l'étude HMUC pour instruire les demandes de prélèvements ?

Quid d'une étude d'impacts sur le barrage des Fades ? Le cas du barrage de Naussac sur l'Allier devrait vous montrer que c'est une mal-adaptation.

Le graphique présenté par le SAGE du débit d'étiage (sur 10 jours) une baisse de 50% en 30 ans. peut-on avoir l'information à la journée comme le préconise Mme Descollongues ?

Résultat de l'étude HMUC en 2028, comment peut-on envisager de lancer la ligne pilote en 2027 ?

Les phénomènes orageux s'amplifient dernièrement. Cela ne permet pas l'infiltration de l'eau dans les nappes. Mais cela permet en moyenne d'avoir des valeurs d'eau de pluie acceptables mais cela ne crée pas de réserves. Ce phénomène est-il pris en compte ?

Des précisions d'étiage sur les 30 ans à venir ont-elles été faites ? (c'est la durée d'exploitation mini envisagée par Imerys)

S'il y a de la disponibilité de la ressource "eau" à ce jour, pourquoi a-t-on encore eu des arrêtés de sécheresse encore l'an dernier ???

Les derniers documents du SAGE datent de 2014 ? Comment gère-t-on l'accélération de l'impact du réchauffement climatique que l'on peut constater tous les ans ?

Le lieu de pompage restera relativement proche de l'Allier, dont la Sioule contribue à alimenter le débit.

Les études doivent également traiter des éventuels impacts sur la réserve Allier et sa nappe.

Mme Descollongues et la CLE du SAGE Sioule nous expliquent qu'il faut réfléchir sur les prélèvements au niveau de l'ensemble du Bassin versant Sioule.

Mais l'étude Imerys ne porte que sur le bassin dans sa partie Allier, soit environ $\frac{1}{3}$

du bassin versant ! Et ne prend pas en compte l'évolution possible des prélèvements en amont du barrage des Fades, entre autres par usine embouteillage Aquamark, projet de géothermie profonde (+ LI?) sur SG, Pierre Roche, aciérie Aubert et Duval les Ancizes, Chimirec à Queuille... sans oublier les différentes laiteries (production fromages) Laqueuille et autres...

Pourquoi prendre une période d'étiage de 4 mois alors que l'on sait qu'il est plus de l'ordre de 7 mois ?

A J1 de la mise en marche du projet, quelle quantité d'eau il faudra pour amorcer le process ? Où sera prélevée cette eau ? (Sioule ?)

600 000 m³/an = 10% soit 6 millions au départ ?

Avec quoi la mine souterraine sera envisagée ? Ciment ? Si ciment, la quantité d'eau nécessaire est-elle incluse dans les 600 000 m³ ?

Un volume de fuites a-t-il été estimé ?

Volume de pompage de Volvic sur la Sioule ?

La Sioule alimente en eau plus loin que son propre bassin versant, en cas de crise c'est en aval de ce que vous appelez "La Sioule" que ça va aussi se répercuter. Et Vichy, Moulins ?

La station de pompage sera située en aval d'Ebreuil suite à une réunion CNDP le 29/05. Pouvez-vous situer les sites retenus ou envisagés ?

La vie des rivières fonctionne comme notre système sanguin. Les prélèvements dans la Sioule aura un impact sur les débits de l'Allier et sur les écosystèmes des deux rivières, des zones humides et des nappes.

Utiliserez-vous un suivi par le satellite RIOS de la Sioule et de la rivière Allier ainsi que le suivi par satellites des sols et du sous-sol pour comprendre les risques liés à cette exploitation.

Imerys insiste sur le fait qu'elle récupère moins d'eau que d'autres producteurs de Li, annonce que les quantités prélevées ne représentent que 2% de la consommation d'eau. Moins d'eau n'est pas un argument intéressant, ce qui l'est, c'est la pression du prélèvement sur la Sioule. Qui peut nous informer à ce sujet ? autre qu'Imerys ! La DREAL ?

2 sites de pompage de l'eau dans la Sioule sont ciblés. Ou en sont les démarches ? est-ce des sites de pompage déjà actifs ? est-ce que ce sera des créations de zone pompage ? Combien de zone de pompage faudra-t-il à Imerys sur la Sioule ? Où en sont les échanges ? Délais de décision de lieu de pompage ?

Lors de précédentes réunions il a été dit que des zones de stockage de l'eau pompée dans la Sioule seront nécessaires. Quel type de stockage est prévu ? Les lieux de stockage ? et volumes stockés ?

Les 70m³/h sont le maximum qui est évalué dans les deux techniques d'exploitation à l'étude par Imerys ? Avec - 30% de débit pendant les périodes d'étiage, on dépasse les seuils critiques présentés à l'écran pour le mois d'août ?

Si le besoin annuel des 10% correspond à la perte annuelle, d'où vient l'eau initiale ?

Quelles protections de la faune/flore sur la zone de pompage ?

Les citoyens ne pouvant faire confiance à Imerys, y aura-t-il une contre-expertise de ce rapport sur l'eau ?

Toutes vos études sont bibliographiques ! Quelle réalité ? Si rien n'est exact, que se passe-t-il ? Peut-on revenir en arrière ?

Le service des eaux de Montluçon a-t-il reçu les demandes afin d'entamer les études d'impact de ce projet sur l'alimentation en eau des habitants de Montluçon et ses environs ?

Estimation des fuites dans le réseau de transport ? m³/an ?

Qui paye les études faites et qui seront faites par l'Etat ?

10cm de rabattement de la nappe du fait de la galerie exploratrice, pourquoi ne pas avoir modélisé directement la mise en exploitation maximum ? Ne peut-on supposer que l'impact serait beaucoup plus important que 10cm ?

Quelle est la marge d'erreur ?

Sur quelle surface s'appliquent ces 10 cm ? Car je suppose que ce n'est pas sur la

totalité de la surface de 80ha définie par le rayon de 750m autour de la mine.

Etienne Philippe Préservons la forêt des Colettes

Les études d'étiage sur le Cher indiquent - 36% entre 1969 et 2006. La baisse du niveau dans le Cher s'accroît depuis 10 ans. → quand de nouvelles études seront disponibles ?

Les changements de volume de précipitation prévus par le GIEC sont-ils pris en compte dans les nouveaux modèles de répartition des usages de l'eau ?

A savoir plus de précipitations sur la moitié Nord de la France et plus de sécheresse sur la moitié Sud de la France.

Question pour l'hydrologue Descollongues Charlène.

Respect du contradictoire.

Les populations locales ont le droit d'avoir un avis indépendant sur les impacts locaux.

Pourquoi n'a-t-on pas accès aux études (BRGM/ ANTEA) afin de les faire passer à des experts indépendants ?

La ressource en eau baisse d'année en année. En été, les niveaux minis sont quasiment atteints → Est-il sérieux de se lancer dans une exploitation sur 20 ou 30 ans minimum à la vitesse où baisse le niveau des eaux.

Les études Imerys indiquent des moyennes annuelles de consommation d'eau. mme Descollongues nous indique qu'avec les sécheresses à répétitions de ces dernières années, les études doivent être faites à la journée → une nouvelle étude de la d'Imerys va-t-elle être faite pour tenir compte de ce point ?

p. 87 du DMO "Un modèle régional est déjà disponible". Où peut-on le consulter ?

Toutes les données des analyses seront-elles disponibles, tout au long du projet comme le prévoit la norme IRMA ? Et comment le seront-elles ?

Comment sera intégrée dans les études l'augmentation de l'occurrence des événements extrêmes → fortes précipitations, sécheresses extrêmes. Pas d'étude à date

Remarques : une étude HMUC est un préalable indispensable.

- 1) Qu'en est-il d'un PTGE, outil adéquat pour mettre en adéquation besoins et ressources en prenant en compte la réalité des écosystèmes ?
- 2) quis d'un comité d'experts indépendants mandaté (par la préfecture, l'ARS, etc) pour assurer un suivi/ une expertise multi-critères tout au long du montage du projet ?

L'autorité environnementale a-t-elle un recours si l'autorité administrative va à l'encontre de ses préconisations ?

Quand sera terminée l'étude d'impact ?

Dans la mesure où Imerys effectue elle-même les mesures piezo... n'y a-t-il pas un danger de conflit d'intérêt ?

L'autorité environnementale autorise à faire la ligne pilote avant l'obtention des études en attente ?

DDT, DREAL, IGEDD sont tous des services de l'Etat. or, la préfète a dit qu'elle était favorable au projet. Du coup, comment penser qu'il y a réellement des rétrocontrôles au projet Imerys ?

Est-ce que la DDT impose un compteur sur les zones de pompage ?

Quelle fréquence des contrôles des volucompteurs → publication du prélèvement réel ?

Comment mettre en place une possibilité de contrôles citoyens inopinés afin d'assurer qu'Imerys respecte ses annonces et prévisions ?

Pas encore de dossier déposé par Imerys auprès de la DDT, de la DREAL qui ne peuvent donc, en l'occurrence, rendre un avis.

On reste dans des réflexions d'ordre général. Combien de temps avant d'avoir des avis circonstanciés ?

La question de l'eau ne semble pas intéresser les élu.es du bassin de Montluçon qui sont, semble-t-il tous/toutes favorables au projet. Bizarre !!!

Où est le débat avec la salle ? Pourquoi de nouveau un changement de règles ?

Quelle peut être l'impartialité (et l'objectivité) au niveau des intervenants de la table ronde numéro 1 vu que l'on a seulement des représentants du porteur de projet et des services et bureaux de l'Etat ? L'Etat ayant clairement affiché son soutien complet à ce projet

Comment les citoyens pourront avoir accès aux études à venir lorsque la période du débat public sera finie ?

L'écosystème de la Sioule est relié à la rivière Allier avec les zones humides, les futaies irrégulières, les haies, les forêts alluviales, ainsi que le maintien des espèces qui vivent de ces écosystèmes.

Quel suivi avez-vous prévu pour le saumon atlantique, l'alose, la truite fario, l'agrion de mercure, de l'Allier, les oiseaux d'eau ?

La France possède la plus grande surface de zones humides de l'Europe de l'Ouest, ressource qui assure le Grand Cycle de l'eau, protège des sécheresses et écrête les crues. Or plus de 70% de ces 3% ont déjà disparu. Avec un pull, si vous enlevez les deux manches, il n'y a plus la même fonctionnalité. Ici, le lithium une fois exploité, disparaîtra dans 30 ans. Aucune zone humide ne peut pas être compensée en raison des milliers d'années qu'elle se met à se former, vous aurez détruit environ 5ha de zone humide.

Comment allez-vous faire pour garder la souveraineté de l'eau de la France et le Grand

Cycle de l'eau et des animaux qui en dépendent ?

Quand on voit l'attitude d'Imerys dans l'affaire du Talc aux Etats-Unis, comment faire confiance aux dirigeants de cette société qui nous expliquent qu'ils sont de bonne foi ?

Problème algues vertes dans les rivières. → supprimer engrais restaurer haies, arbres, bosquets

Quelles dispositions prévoyez-vous pour protéger les déchets issus du process ? En particulier ce fluorure de sodium, extrêmement toxique, qui pourrait être lessivé par la pluie ou emporté par le vent

Qui vérifiera que les résidus inertes et non dangereux le sont et le restent ?

Les anciennes exploitations n'ont jamais utilisé d'arsenic ?

Où seront disponibles toutes les études à venir ?

A-t-on présence de radon dans le secteur de la mine ?

Quel est le seuil de danger pour l'homme vis-à-vis de l'arsenic ?

Des explosifs ou de la fracturation de roche seront-ils utilisés ?

Quid des pollutions générées par injections des résines pour reboucher les fuites générées ?

Démarche ERC définition SVP

Quels réactifs seront utilisés en phase 5 de la concentration ? Génèrent-ils des émanations gazeuses ou des "dangers potentiels liquides" ?

Quel est l'impact des prélèvements et des résidus sur la centrale nucléaire de Cosne sur Loire ?